



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE , DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE : RÉFÉRENTE SANTÉ DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

☒ Poste vacant

☐ Poste susceptible d'être vacant

☐ Création

DATE DE PRISE DE FONCTION :

Séjour de cohésion juin 2022 : mercredi 8 juin 2022 au soir ou jeudi 9 juin 2022 matin

et/ou Séjour de cohésion juillet 2022 : mercredi 29 juin 2022 au soir ou jeudi 30 juin 2022 matin

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE : HAUTES-ALPES

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER : 1 À 2 PERSONNES

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

En fonction de l'origine du recrutement : contrat de droit public, congé spécial avec traitement pour les fonctionnaires, mise à disposition pour les personnels de droit privé.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION

Présence sur la continuité du ou des séjours de cohésion :

du mercredi 8 juin 2022 au soir ou jeudi 9 juin 2022 matin jusqu'au samedi 25 juin 2022 inclus
et/ou du mercredi 29 juin 2022 au soir ou jeudi 30 juin 2022 matin jusqu'au samedi 16 juillet 2022 inclus.

Participation à une formation dédiée avant le séjour : **du vendredi 20 mai 2022 au dimanche 22 mai 2022 inclus.**

VOLUME HORAIRE ET RÉMUNÉRATION :

Nombre total de jours travaillés : 30 jours pour le 1^{er} séjour de cohésion et 27 jours pour le 2^{ème} séjour de cohésion

Salaire journalier brut : 91,90 €

Si fonctionnaire – montant indemnisation : 58 €

DESCRIPTION DU CENTRE SNU :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme,

compétences) ;

- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Dans le département des Hautes-Alpes, le SNU 2022 se déclinera ainsi :

- deux séjours de cohésion du 12 juin au 24 juin 2022 et du 3 au 15 juillet 2022 organisés sous la direction de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des Services de l'Éducation nationale ;
- une mission d'intérêt général qui sera réalisée par le jeune volontaire 2022, dans son département de résidence, au plus tard le 30 juin 2023

Dans le département des Hautes-Alpes, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission nationale SNU. Sous la direction de Madame la Préfète des Hautes-Alpes et de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des Services de l'Éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services départementaux de l'Éducation nationale, de la préfecture, le délégué militaire départemental adjoint et la délégation départementale de l'ARS. La composition de ce comité de pilotage sera élargie en fonction des thématiques abordées (ex : directeur départemental de la sécurité publique, commandant du groupement départemental de gendarmerie, commandant du service départemental d'incendie et de secours, etc).

Un ou plusieurs centres d'hébergement abritent le séjour de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur proposition de l'IA-DASEN. Dès sa nomination, il intègre l'équipe projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des séjours de cohésion. Il assiste aux COPIL, recrute les autres cadres, dirige le séjour de cohésion et participe au temps de formation. Il participe à l'évaluation du séjour et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par deux adjoints et un référent sport-cohésion-communication :

- un adjoint encadrement, chargé de seconder le chef de centre dans sa mission de management des équipes, dans la mise en œuvre de la discipline générale et de la sécurité
- un adjoint pédagogique, chargé de seconder le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique en oeuvrant dans la préparation et la mise en œuvre des activités en coordonnant l'ensemble des intervenants et en s'assurant de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un référent sport, cohésion et communication, chargé de seconder le chef de centre dans la préparation, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions concourantes à l'épanouissement des jeunes, au respect de la vie en collectivité. Il est son conseiller en communication.

Le chef de centre SNU dispose également d'une équipe de soutien du centre composée de :

- un intendant chargé de la gestion quotidienne du centre
- un infirmier qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Les compagnies de 50/70 jeunes volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, de 12/14 jeunes. A la tête de chaque maisonnée, un tuteur de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs.

EFFECTIFS DU CENTRE: 26 CADRES ET 200 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS)

Le référent santé, infirmier(ière) de formation, est un membre incontournable de l'équipe de direction durant les séjours de cohésion. Il conduit ses missions dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs. Il peut être assisté dans sa mission d'un tuteur « spécialisé » ayant les compétences nécessaires pour accompagner les volontaires nécessitant une écoute particulière. Il est le référent sanitaire du centre.

A ce titre, ses missions sont les suivantes :

1 – En amont du ou des séjours de cohésion :

- En lien avec le chef de centre identifier et rencontrer les professionnels de santé susceptibles d'intervenir durant les séjours;
- Rédiger une fiche réflexe « santé » à destination de tout l'encadrement du séjour ;
- Matériel : en lien avec l'intendant équiper l'infirmerie en matériels et produits de première nécessité.
- Former les cadres et les tuteurs sur l'organisation de la santé sur les centres et leur rôle d'interface directe entre les volontaires et le professionnel de santé du centre.
- Préparer et participer à la chaîne d'accueil des jeunes volontaires.
- Faire mettre en place les conditions nécessaires à l'accueil et à la vie quotidienne des éventuels jeunes en situation de handicap.
- Décliner et mettre en œuvre un protocole sanitaire adapté au contexte.

2- Durant le séjour de cohésion:

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux ;
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires ; S'enquérir également des régimes alimentaires liés à des convictions religieuses ou personnelles ;
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments ;
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition de l'enfant ;
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs et notamment les traitements médicamenteux ;
- Tenir à jour les trousseaux de premiers soins et veiller à ce qu'elles soient en service à l'occasion de chaque sortie.
- Assurer tous les soins liés à de la « bobologie » et activer si nécessaire la chaîne « santé » mise en place en amont du séjour;
- Repérer les jeunes en difficulté et les accompagner ; signaler à leur département d'origine ceux qui nécessiteraient un suivi particulier à l'issue du séjour.
- Participer à l'éducation à la santé ;
- Conseiller du chef de centre en matière de santé et de prévention des risques, le référent santé tient informé le chef de centre de tous les cas qu'il juge délicat et participe aux réunions de directions ainsi qu'aux conseils de brigade et de compagnie.

Principaux interlocuteurs :

☐ Les autres services de la direction

☐ Les agents du ministère

☐ Les autres directions

☒ Les services déconcentrés

☐ Les cabinets ministériels

☒ Le secteur privé

☐ D'autres ministères

☒ D'autres acteurs publics

☐ Des organismes étrangers

Expérience professionnelle souhaitée :

☒ Ce poste est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE**Diplôme et ATTESTATION requis :**

- Diplôme d'État d'infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)
- Attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers exigée
- Attestation d'inscription au fichier ADELI exigée

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Promotion de la santé
- Gestion d'événements graves

COMPÉTENCES

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

VOS CONTACTS RH (NOM, PRÉNOM, FONCTION, TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE)

M. Sylvain MOUGEL

Chef du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Téléphone : 06 42 74 63 46 - Courriel : sylvain.mougel@ac-aix-marseille.fr

Le dépôt de candidature est à adresser à : ce.sdjes05@aix-marseille.fr, au plus tard le 31 mars 2022

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplôme et attestations requis

Il conviendra d'indiquer précisément si votre candidature porte sur le séjour de cohésion de juin 2022 et/ou juillet 2022.